

## PROGRAMME D'AGRÉMENT CONCERNANT L'AJUSTEMENT DE LA DOSE D'INSULINE

---

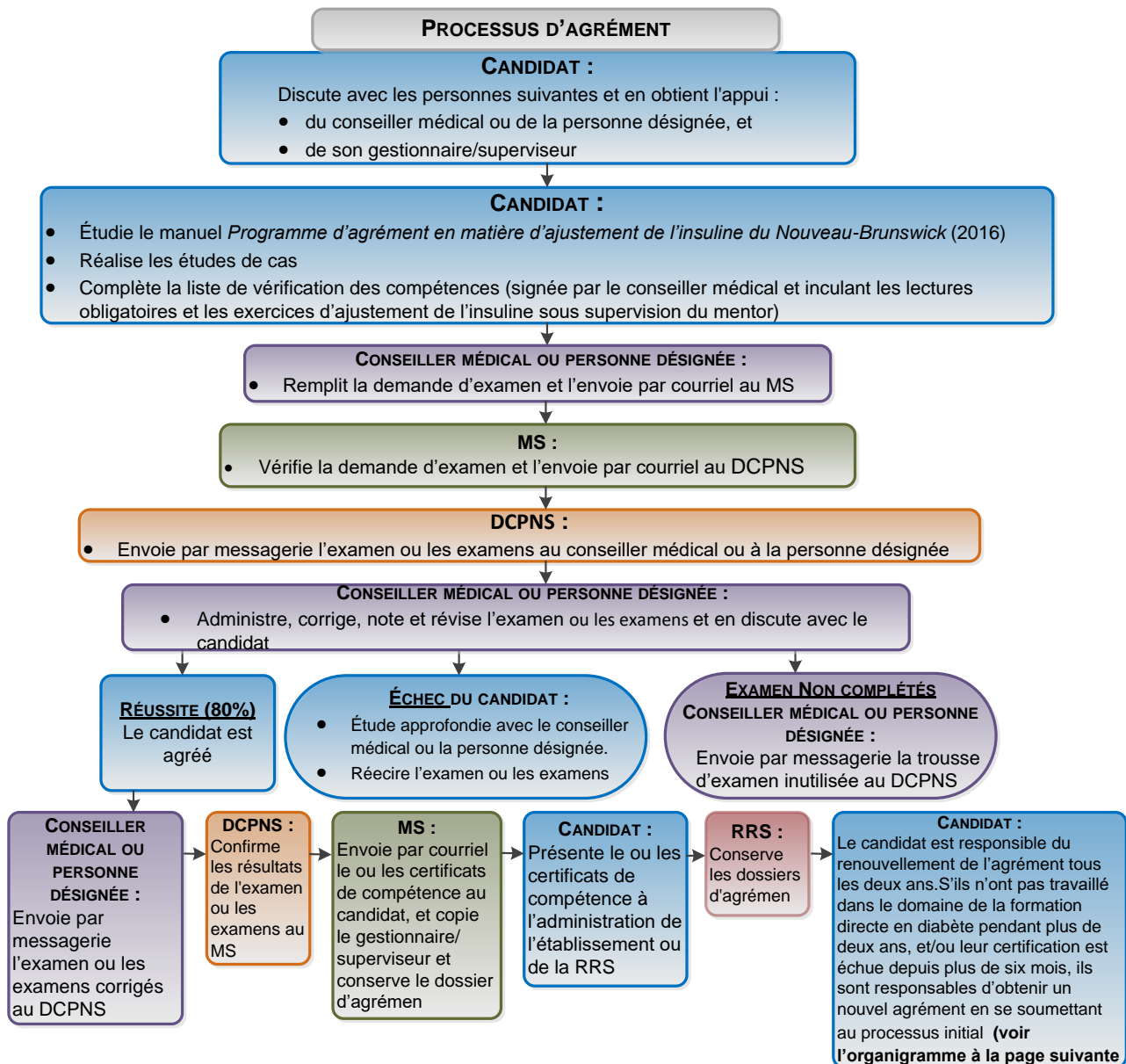
Les éducateurs agréés en diabète (EAD) comptant au moins six à douze mois d'expérience (environ 800 heures) en formation directe en matière de diabète peuvent présenter une demande d'inscription à ce cours d'autoformation.

### Quelle est la procédure?

1. Le candidat devrait discuter de son intérêt avec son gestionnaire ou superviseur et le conseiller médical (ou la personne désignée\*). Le candidat doit avoir la permission et le soutien de son gestionnaire/superviseur et du conseiller médical ou de la personne désignée\*. Le candidat est responsable de trouver un conseiller médical ou une personne désignée. Le conseiller médical ou la personne désignée doit être disposé à juger et à noter l'examen final. (L'examen est transmis une fois les travaux du cours terminés). Pour nommer une personne désignée, le conseiller médical doit remplir [le formulaire de « nomination d'une personne désignée »](#)
2. Le candidat doit remplir les volets d'autoformation et de travail du cours décrits dans [le manuel](#)
3. Lorsque le candidat a terminé le cours, il doit en informer son conseiller médical ou la personne désignée, afin de confirmer l'admissibilité du candidat en examinant les critères d'admissibilité. Si le candidat répond à tous les critères d'admissibilité, le conseiller médical ou la personne désignée peut [demander l'examen](#) auprès du ministère de la Santé
4. Il faut réussir l'examen de niveau 1 (adulte) avant de demander l'un des examens de spécialité. L'examen pour adultes de niveau 1 est en deux parties; en général, la partie A prend 2 heures et la partie B, 1,5 heure. Le candidat peut choisir de faire les deux parties deux jours différents ou le même jour. Si le candidat passe l'un des trois examens de spécialité, il faut prévoir une heure par examen. Veuillez indiquer la ou les dates prévues des examens sur le formulaire; la réception de l'examen peut prendre jusqu'à trois semaines.
5. Le formulaire de demande sera examiné par le ministère de la Santé et, si le candidat répond à tous les critères d'admissibilité, la demande d'examen sera envoyée au Diabetes Care Program of Nova Scotia (DCPNS). Le DCPNS enverra l'examen au conseiller médical ou à la personne désignée.
6. Le conseiller médical ou la personne désignée administrera, notera, examinera et discutera de l'examen avec le candidat.
7. L'examen rempli est retourné par le conseiller médical ou la personne désignée au DCPNS (une enveloppe sur laquelle figure l'adresse est fournie avec l'examen).
8. Le DCPNS révisera l'examen pour confirmer le résultat et avisera le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick que le certificat d'agrément peut être délivré.
9. Le ministère de la Santé émettra un certificat (par courriel) et le gestionnaire ou superviseur du candidat en sera avisé en même temps.

10. Le renouvellement d'agrément est requis à chaque deux ans; le candidat est responsable du renouvellement de l'agrément.
11. Il est nécessaire de démontrer la permanence des compétences pour le renouvellement de l'agrément. La compétence peut être déterminée au moyen d'une évaluation du rendement au travail actuel qui reflète les composantes de la Directive médicale (Réseau de santé Horizon) ou de la Fonction déléguée (Réseau de santé Vitalité). Il peut s'agir d'éléments probants documentés d'un travail clinique continu impliquant l'ajustement de doses d'insuline, ou de la participation à des activités de formation continue telles l'examen de dossiers et de cas cliniques avec le conseiller médical ou la personne désignée, la participation à des ateliers, à des conférences, à des clubs de lecture et à d'autres activités qui favorisent le maintien des compétences.
12. Pour faire une demande de renouvellement de l'agrément, le demandeur doit remplir [le formulaire de demande de renouvellement de l'agrément](#). Ces documents peuvent être présentés jusqu'à six mois avant ou six mois après la date d'expiration de l'agrément en vigueur. Si les éducateurs n'ont pas travaillé dans le domaine de la formation directe en diabète pendant plus de deux ans, et/ou leur certification est échue depuis plus de six mois, ils sont responsables d'obtenir un nouvel agrément en se soumettant au processus initial tous les deux ans. Le ministère de la Santé enverra une lettre au candidat et à son gestionnaire ou superviseur pour leur faire part du renouvellement de l'agrément du candidat.

\* **Personne désignée** : *Un éducateur agréé en diabète qui est également certifié en ajustement de l'insuline qui démontre la compétence, confiance et qui est formellement appointé par un médecin avec une spécialité en diabète pour superviser la préparation et l'examen pour le programme d'ajustement de l'insuline. Pour nommer une personne désignée, le conseiller médical doit remplir le formulaire de « nomination d'une personne désignée ».*



**PROCESSUS DE RENOUELEMENT DE L'AGRÉMENT  
(DIRIGÉ PAR LA RRS OU L'ÉTABLISSEMENT)**

